

Décret

Générale

colonial

## Décret n° 10-438-1933 Approbation du compte définitif du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1931.

n° 10-438-1933

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
21 avril 1933

Numéro JO  
n° 438 du 31/05/1933

Date du numéro  
31 mai 1933

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie de la Côte française des Somalis par décret dt 18 juin 1884

**Vu** le décret du 306 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

**Vu** le décret du 16 juillet 1931 approuvant le budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1931,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est approuvé 16 compte définitif des recettes et des dépenses de la Côte française des Somalis, pour l'exercice 1931, arrêté par le gouverneur, le 6 août 1932, le conseil d'administration entendu, en recettes à la somme de 15.564.458 fr. 07 et en dépenses à la somme de 15.058.520 fr. 09.

#### Art. 2

— Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

**ALBERT BEPRUN.** Par le Président de la République : **Le Ministre des colonies.** **Albert SARRAUT.**